

SCPI PRIMOPIERRE VAGUE 2

COMMERCIALISATION OFFRE CNP ASSURANCES

DU 1^{ER} JUILLET 2019 AU 14 DECEMBRE 2019 INCLUS

Madame, Monsieur,

Une nouvelle période de commercialisation débute sur la SCPI Primopierre pour les contrats Nuances Privilège, Nuances Plus, Nuances Capi et Océor Harmonie.

Vous trouverez ci-après, la fiche technique du support **PRIMOPIERRE (SCPI de Primonial)**, dont la commercialisation se déroulera du 1^{er} juillet 2019 au 14 décembre 2019 inclus.

Cette offre, limitée sous forme d'appétence par Caisse d'Epargne, pourra donc être close avant la date de fin prévue le 14 décembre 2019.

Nous vous rappelons l'importance du devoir de conseil et l'obligation de remettre à votre client :

- La fiche d'information assurance vie CNP Assurances
- La Note d'information/Statuts
- La plaquette commerciale
- Le DICl

A remettre impérativement au client quelle que soit l'opération.

Documents disponibles dans l'Espace Assurance Vie et Prévoyance MyEAV

La saisie des opérations dans **PUMA** est impérative.

En cas d'indisponibilité momentanée :

- Possibilité de saisir rétroactivement l'opération à J+4 pour l'adhésion par transfert, le versement libre (Nuances Plus, Nuances Privilège, et Nuances Capi) et l'arbitrage (Nuances Plus et Nuances Privilège).

En cas d'indisponibilité prolongée au-delà de J+4 :

- Utiliser **ISI**, joindre systématiquement la copie d'écran de l'anomalie persistante et effectuer un virement référencé au plus près de la date de signature du client (hors arbitrage)
↳ Transmettre à CNP Assurances (cf. procédure manuelle)

N.B : Toute demande d'opération manuelle adressée à CNP Assurances en dehors de ce cadre sera retournée en Caisse d'Epargne pour saisie dans PUMA.

Les opérations ne pouvant être saisies dans PUMA peuvent être traitées en mode manuel (**ISI**) jusqu'au mardi 4 décembre 2019 inclus (Cf. **PROCEDURE MANUELLE GÉNÉRIQUE** Arbitrage Nuances Capi - disponible dans MyEAV Celles-ci doivent faire l'objet d'une **SAISIE DANS ECUSTAT*** par le Back-office, dont la dernière saisie se fera impérativement le 10 décembre 2019 au soir.

Le Back-office doit joindre dans Puma, la copie écran de la saisie Ecustat pour que l'opération soit traitée par CNP assurances.

⚠ Attention sans la copie de la saisie Ecustat l'opération sera considérée non conforme par CNP Assurances

* Demande d'habilitation à **ECUSTAT** auprès de : ecustat@ecuvie.caisse-epargne.fr

Votre correspondant du Département Assistance Caisses reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

Bien cordialement,
Département Assistance Caisses d'Epargne



DEPARTEMENT ASSISTANCE CAISSES

Contributeurs

DDM

CE : RBO - RA - RGP

BPCE : CONFORMITE, D. ORENS, I. D'AINVAL, P.C GULIANA, O.

HAROUYTOUN, B. LE BRESTEC, B. MELET, J. CHRISTEL, A. GERBAULET

Copies

CNP Assurances : BU BPCE ; DPT RC BPCE, DIS-MOI

EVD : Comité de Direction

SCPI PRIMOPIERRE VAGUE 2

- **Code : PRIMOPIERRE** : RCS 507646446

	PRIMOPIERRE
Valeur de souscription	208 €
Valeur de rachat	185.92€

Les valeurs de souscription et de rachat sont en principe fixées une fois par an (sauf exception d'une expertise annuelle qui pourrait les modifier en cours d'année).

- **Dividende** : versé chaque trimestre (30/04/N, 31/07/N, 31/10/N, 31/01/N+1)

- **NUANCES PLUS** (uniquement en Dimension Liberté)
- **NUANCES CAPI**
- **NUANCES PRIVILEGE** (uniquement en Gestion libre)
- **OCEOR HARMONIE**

⚠ **L'UC SCPI Primopierre n'est pas éligible aux options d'arbitrage automatiques des contrats Nuances Plus, Nuances Privilège et Nuances Capi**

- ⚠ Vérifier que le document **SYNTHESE EPARGNE CONSEIL** a été complété, signé par le client et le conseiller et archiver l'exemplaire Caisse d'Epargne.
- ⚠ Un exemplaire doit être remis au client.
- ⚠ Vérifier **OBLIGATOIREMENT** l'adéquation du produit avec le profil investisseur du client, à défaut le mettre en garde.

Le poids des supports immobiliers (Assur Immeuble, OPCI et SCPI) ne doit pas dépasser 30% de l'encours du client avec un maximum de 20% au titre des SCPI, sans que le montant par SCPI ne dépasse 200 000 €.

Le plafond de 200 000 € s'entend par client tous contrats d'assurance vie confondus.

- ⚠ Il s'agit d'une recommandation, ces seuils ne seront pas gérés dans PUMA.

PUMA

Du 01/07/2019 au 14/12/201 inclus

- **Versement libre**

- **Adhésion par Transfert Fourgous (hors quota des 20% minimum d'UC) et cotisation complémentaire**

- Pour tous les produits concernés, hors RSD & AAE lorsque la date d'échéance du contrat source est postérieure à la date de fin de commercialisation.

- **Arbitrage** depuis :

- le support en euros du contrat,
- les UC permanentes

- **Recyclage*** :

Support	Echéance	Recyclage dans PUMA
Emprunt octobre 2019	27/10/2019	05/12/2019
Capital Euro 50 n°2	29/07/2019	Du 29/07 Jusqu'au 29/10/2019
Sérénité Premium	01/08/2019	Du 1er /08 Jusqu'au 31/10/2019
IRIS (AAE Potentielle)	10/07/2019	Du 10/07 Jusqu'au 10/10/2019
Eurocible(AAE Potentielle)	06/08/2019	Du 06/08 Jusqu'au 06/11/2019
HORIZON HEXAGONE 2 (AAE Potentielle)	06/08/2019	Du 06/08 Jusqu'au 06/11/2019

*Uniquement si recyclage à 100%. Si le recyclage ne se fait pas en totalité, il est nécessaire d'utiliser la fonctionnalité arbitrage

SCPI PRIMOPIERRE VAGUE 2

Mode Manuel (Utiliser ISI)

Du 01/07/2019 au 04/12/2019 inclus

- **Arbitrages dans le cadre de Nuances Capi** (Cf. procédure manuelle Arbitrage Nuances Capi disponible dans MyEAV).

Les opérations saisies en manuel doivent faire l'objet d'une **SAISIE** dans **Ecustat** par le back-office dont la dernière saisie se fera **impérativement le 10 décembre 2019 au soir**.

⚠ Attention sans la copie de la saisie Ecustat, l'opération sera considérée non conforme par CNP Assurances

❖ **Accès impossible depuis les cotisations régulières**

FOURGOU

Les UC SCPI ne sont pas éligibles au quota minimum de 20% de supports en UC investis en actions dans le cadre d'un transfert Fourgous mais souscription possible au-delà des 20%.

FRAIS

- **Sur Cotisations** : Tarification habituelle sur produit concerné
- **De gestion** : prélevés par réduction du nombre d'unités de compte

⚠ Prélèvement sur le dividende (prélèvement trimestriel pour l'ensemble des produits).

- **D'Arbitrage** : Premier arbitrage de l'année civile gratuit puis prélevés sur le montant arbitré et selon les conditions précisées dans la notice de chaque produit.

Possibilité de minorer le taux de frais d'arbitrage jusqu'à 0% si :

- Désinvestissement d'un support permanent d'origine FCP temporaire (par exemple Écureuil Relais PEA 2 et Ostrum sustainable Trésorerie RE) ou d'un support en euros.
- Réinvestissement au minimum à hauteur de 20% vers **SCPI Primopierre** ou un support permanent en UC.

- **Commissions de souscription** : voir le tableau ci-dessous
- **Commissions de rachat** : néant

Commissionnement

SCPI PRIMOPIERRE		Tarification	Commissionnement réseau CE
Frais du support immobilier	Commission de souscription	10,767%	3,5%
Frais assurance vie	Frais sur versement	Frais du contrat	100%
	Frais de gestion UC	Frais UC du contrat	60%

Dividende

Le dividende est versé chaque trimestre après déduction des frais de gestion.
Réinvestissement automatique du dividende sur le fonds euros du contrat.

CONDITIONS DE SORTIE

- Renonciation à une adhésion par transfert
- Rachat partiel ou total
- Arbitrage
- Décès

GARANTIE

- Supports **éligibles à la garantie plancher** en cas de décès pour Nuances Privilège, Nuances Plus et Océor Harmonie

DOCUMENTS CONTRACTUELS ET REGLEMENTAIRES

A remettre impérativement :

- la Fiche d'information assurance vie CNP Assurances,
- la note d'information et statuts
- la plaquette commerciale
- Le DICl

Ces documents sont disponibles dans l'Espace Assurance Vie et Prévoyance (MyEAV)

La note d'information et statuts ainsi que la plaquette commerciale sont également disponibles sur le site www.primonialreim.com